Le citoyen et la forêt en France

Autor(en): **Cailmail, F.**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Schweizerische Zeitschrift für Forstwesen = Swiss foresty journal = Journal forestier suisse**

Band (Jahr): **129 (1978)**

Heft 12

PDF erstellt am: **22.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-764394

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Le citoyen et la forêt en France[1]

par *F. Cailmail,* Mulhouse

Oxf.: 90 : 907 (44)

Bien que présentant certainement de nombreuses similitudes, les relations entre le citoyen et la forêt restent cependant différentes en France et en Suisse. Ces faits s'expliquent notamment par les considérations géographiques et humaines. Ainsi, en France, où la densité de population est moindre et par conséquent où la concurrence entre les diverses utilisations du sol est, sauf localement, moins vive, les problèmes forestiers se posent avec moins d'acuité.

Pour comprendre la situation française actuelle et essayer de dégager une évolution, il est nécessaire de faire un retour en arrière. Au XIXe siècle, dans une France essentiellement rurale où la forêt avait moitié de la superficie actuelle, la forêt faisait partie de la vie du citoyen qui l'utilisait et la façonnait pour ses besoins. Mais avec l'arrivée de l'industrialisation puis de l'urbanisation, celui-ci est devenu citadin et a perdu ses attaches terriennes. Dans un premier temps son seul souci était d'améliorer quantitativement son niveau de vie et la forêt était alors perçue seulement comme productrice de matière première pour l'industrie et le chauffage. Mais depuis quelques années, ayant satisfait ses besoins essentiels, il a cherché une amélioration qualitative de sa vie: c'est l'avènement de la civilisation des loisirs.

Le Français redécouvre alors, inconsciemment ou non, la forêt et ses différents rôles. Rôle de protection que ce soit du sol, de l'eau, de l'air, du climat, sans parler du refuge des équilibres naturels qu'elle constitue. Rôle de production qui reste encore déterminant. En ces périodes de crise d'approvisionnement en matières premières et de l'emploi, le bois constitue une des rares matières premières — renouvelable de surcroît — dont dispose l'Europe. En outre, les 14 millions d'hectares de forêts françaises, pourtant très largement sous-exploitées, produisent 35 millions de m^3 qui font vivre directement ou indirectement 600 000 personnes. Rôle social enfin; la forêt, fréquentée par des utilisateurs de tous ordres, considérée comme

[1] Exposé présenté le 22 septembre 1978, à l'occasion de l'assemblée annuelle de la Société forestière suisse.

milieu revitalisant face au monde urbain, est devenue nécessaire à l'équilibre psychique des hommes. La forêt, patrimoine d'intérêt collectif, est donc non seulement essentielle à l'économie, mais aussi à l'équilibre du citoyen.

Pourtant la forêt est un milieu fragile et sensible, souvent sujet à convoitise. Un arsenal législatif très important, avec pour épine dorsale le code forestier, est là pour la protéger, mais sa meilleure protection reste encore sa rentabilité. La plupart des forêts lorsqu'elles sont correctement gérées dégagent des recettes et assurent de ce fait elles-mêmes leur préservation. Soulignons cependant que depuis une dizaine d'années, au niveau des plus hautes instances nationales, les critères économiques ne sont plus les seuls à être pris en compte en matière forestière: «Les espaces verts, les espaces boisés et les massifs forestiers . . ., indispensables à l'équilibre physique de tous les organismes vivants . . ., essentiels à l'équilibre biologique de la région . . ., contribuant à l'équilibre psychique des hommes . . ., figurent désormais parmi les *équipements structurants d'intérêt public.*» Un changement de mentalité est donc intervenu; la forêt, outre son intérêt économique, contribue à l'équilibre général du territoire et à l'aménagement du cadre de vie.

Ainsi quand la forêt ne peut plus se défendre elle-même, notamment par son poids économique, c'est au citoyen, qui en a besoin pour vivre, et à ses élus que revient le devoir d'assurer sa protection (et bien sûr au forestier qui n'a jamais cessé de le faire!). Sans quoi la prospérité quitte les lieux où il ne fait plus bon vivre.